



ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

COMMENT CANDIDATER À L'IUT DE LANNION ?

Vous souhaitez préparer un Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) ?

- **Si vous êtes candidat non ressortissant de l'Union Européenne ou d'un autre pays**

Vérifiez que votre pays est dans la liste des pays hors de l'Union Européenne du lien suivant :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentification/login.html>

⇒ La pré-inscription s'effectue sur le portail [Campus France](#) qui a été mis en place pour simplifier vos démarches auprès de plus de 280 universités et écoles en France, et pour vous aider à préparer votre demande de visa.

- **Si vous êtes candidat ressortissant de l'Union Européenne ou d'un autre pays**

- 1) Vous devez saisir votre candidature sur le site national regroupant toutes les inscriptions en première année d'études supérieures (<https://www.parcoursup.fr>).
- 2) Choisissez ensuite le B.U.T. qui vous intéresse sur le site Internet de l'IUT Lannion.

Vous souhaitez préparer une Licence Professionnelle ?

- **Si vous êtes candidat non ressortissant de l'Union Européenne ou d'un autre pays**

Vérifiez que votre pays est dans la liste des pays hors de l'Union Européenne du lien suivant :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentification/login.html>

- 1) Inscrivez-vous d'abord sur le portail [Campus France](#).
- 2) Ensuite, saisissez votre candidature sur le site regroupant toutes les inscriptions en licence pour l'université de Rennes 1, dont dépend l'IUT de Lannion (<https://candidatures.univ-rennes1.fr/>).

- **Si vous êtes candidat ressortissant de l'Union Européenne ou d'un autre pays**

- 1) Saisissez votre candidature sur le site regroupant toutes les inscriptions en licence pour l'université de Rennes 1, dont dépend l'IUT de Lannion (<https://candidatures.univ-rennes1.fr/>).
- 2) Choisissez ensuite la Licence Professionnelle qui vous intéresse sur le site Internet de l'IUT Lannion.

Dans tous les cas

⇒ Jury d'admission : sélection des dossiers

Votre dossier sera examiné par un jury à l'IUT. Vous serez informé de la décision, soit par email, soit par Campus France, en fonction de votre pays d'origine.

⇒ Inscription administrative

Si vous êtes admis, nous procéderons à votre inscription administrative à la rentrée, à l'IUT. Nous prendrons également en charge les éventuelles formalités concernant la demande de visa et de carte de séjour (voir ci-dessous).

Un niveau B2 en langue française est recommandé.

En savoir +

⇒ Candidatures en LP

Le jury d'admission se réunit en juin et étudie l'ensemble des dossiers.

Si votre candidature est retenue, vous recevrez un courrier avec votre attestation d'admission.

Il vous faudra ensuite :

- confirmer votre choix auprès du secrétariat de la formation retenue
- prendre contact avec le secrétariat du service des Relations Internationales
- finaliser votre demande de visa auprès de Campus France

⇒ Particularités en B.U.T. :

- **Compléments de Dossier de candidatures en B.U.T. Journalisme**

La fiche de recrutement est à télécharger sur la page « Relations Internationales » du site Internet de l'IUT Lannion. Fiche à compléter et à ajouter à votre dossier de candidature [Campus France](#).

IMPORTANT : la fiche de recrutement est obligatoire ! S'il manque ce document, votre dossier de candidature ne sera pas étudié. Il est indispensable de nous fournir les pièces attendues : compte-rendu et attestation de stage, de rencontres de professionnels, de réalisations, etc. et formalisation d'un projet professionnel.

- **Compléments de dossiers de candidatures en B.U.T. Communication des organisations**

La fiche de recrutement est à télécharger sur la page « Relations Internationales » du site Internet de l'IUT Lannion. Fiche à compléter et à ajouter à votre dossier de candidature [Campus France](#).

IMPORTANT : la fiche de recrutement est obligatoire ! S'il manque ce document, votre dossier de candidature ne sera pas étudié. Il est indispensable de nous fournir les pièces attendues : compte-rendu et attestation de stage, de rencontres de professionnels, de réalisations, etc. et formalisation d'un projet professionnel.

⇒ Votre VISA

Tous les étudiants non européens (c'est-à-dire non ressortissants des 28 pays de l'Espace Economique Européen, d'Andorre, de Monaco, de Suisse, de San-Marin et du Vatican) doivent obtenir un visa de long séjour portant la mention "**Etudiant**" pour suivre leur année d'études en France.

Attention : Un visa touristique, quel qu'il soit, ne peut jamais être transformé en visa étudiant, ni en France, ni dans aucun autre pays de la Communauté Européenne.

⇒ Démarches pour venir en France

Informations sur le site du [Service Public en Bretagne](#).

Inscription à l'IUT

L'inscription administrative s'effectue à votre arrivée à Lannion, sur rendez-vous.

Nous vous demanderons les documents suivants :

- Passeport (ou carte d'identité nationale pour les étudiants de l'Union Européenne).
- Acte de naissance traduit en français.
- Photocopie du dernier diplôme obtenu traduit et authentifié.
- Photocopies des relevés de notes traduits et authentifiés de ce diplôme.
- 1 photo d'identité.
- Assurance maladie :
 - ressortissants de l'Union Européenne : formulaire E128 ou E111
 - ressortissants du Québec : formulaire SE 401 Q102 Bis
 - ressortissants d'autres pays : vous devrez vous affilier à la Sécurité Sociale étudiante française (voir ci-dessous)

Nous vous remettons votre carte d'étudiant, nécessaire pour de nombreuses démarches administratives.

⇒ Sécurité sociale

Vous devez vous affilier à la Sécurité Sociale sur le site ameli.fr. L'affiliation est gratuite. Vos remboursements seront versés par l'Assurance Maladie (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Une fois affilié-e, ouvrez un compte personnel. Rendez-vous sur le site ameli.fr puis demandez votre Carte Vitale et choisissez votre médecin traitant.

La sécurité sociale ne permet d'obtenir le remboursement que d'une partie des frais médicaux. Le coût pouvant rester à votre charge peut s'avérer élevé.

Pour être mieux remboursé, il est vivement conseillé de souscrire à une assurance santé complémentaire (une mutuelle).

⇒ Renouvellement de votre carte de séjour

Vous devez faire une demande de carte de séjour auprès des Services des Etrangers de la Préfecture de Saint-Brieuc. [Cliquez ici](#) pour vous connecter sur le site qui a été mis en service pour le renouvellement des titres de séjour ou VLS en qualité d'étudiant.

Cette carte est obligatoire pour un séjour de plus de trois mois sur le territoire français. Elle vous sera demandée pour obtenir l'aide au logement (APL) octroyée par le gouvernement français.

Durée de la carte de séjour :

- 1 an maximum, renouvelable
- ne peut dépasser la durée de validité de votre passeport (vérifiez bien sa date d'expiration)

Pour la carte de séjour, nous vous demanderons les pièces suivantes :

- 1 formulaire de demande de carte de séjour dûment rempli.
- 1 photocopie du passeport revêtu du visa réglementaire (soit un visa de long séjour, soit un visa portant la mention « carte de séjour à solliciter dès l'arrivée en France »).
- 1 acte de naissance traduit en français.
- 1 attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.
- 1 justificatif de domicile récent de moins de 3 mois ou attestation d'hébergement de moins d'1 mois ainsi qu'un justificatif de domicile et une copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant.
- 3 photographies d'identité récentes.
- 1 justificatif de ressources de l'ordre de 615 euros/mois pour l'année (virement bancaire, attestation de bourse).

Contact :

⇒ **Anne DRONIOU**

Secrétariat des Relations Internationales

Tél : +33 2 96 46 93 17

anne.droniou@univ-rennes1.fr